



Recours auprès garagiste

Par **Galma**, le **22/07/2019** à **08:13**

Bonjour,

En novembre 2017, nous sommes allés dans une grande concession automobile pour acheter une voiture. La voiture que nous choisissons est sur un autre site on ne peut donc pas la voir. Elle nous plait, c'est une grande concession, juste à côté de chez nous, on fait confiance, on valide la commande. Quelques jours plus tard, un vendredi soir tard après le travail (venant d'avoir un accident avec véhicule Hs, il nous fallait rapidement un autre véhicule) mon mari va la chercher, fais le tour, fait un tout petit tour, pas de problème apparemment, signe les papiers de cession, donne le chèque du solde, et ramène la voiture. Le soir à la maison, on regarde la voiture, cherche les papiers du contrôle technique et à notre grande surprise, on s'aperçoit que le contrôle technique n'a pas été fait, on décide de faire un grand tour avec, mon mari me disant qu'il trouvait que c'était une voiture bruyante, on se rend compte que sur un peu plus de route, il doit y avoir un problème de roulement. Dès le lendemain, on contacte la concession, lui explique la situation, il nous dit pas d'inquiétude c'est un oubli, la voiture a été révisé c'est une formalité on l'a passe au plus vite au contrôle et s'il y a un problème, on le saura. Le contrôle technique se fait et à notre surprise aucune ligne rien du tout, le véhicule a quand même presque 8 ans. Bizarre pas une ligne. On réexplique au garage qu'on a un bruit de roulement, on prend rendez-vous, effectivement roulement à changer. Une première fois, il se trompe de côté, une deuxième fois il nous change le bon côté (après avoir cassé un roulement en l'installant) en nous remettant un petit livret des entretiens à prévoir (vacances de Noël, ce salarié ne devait pas être au courant du dossier !). Fuite sur joint d'injecteur, bizarre, on explique que la voiture est sous garantie et qu'il faut faire le nécessaire, on la rapporte une nouvelle fois pour la réparation. On a la voiture depuis un mois et c'est la cinquième fois qu'on leur ramène. Un an se passe, on l'emmène à la même concession pour l'entretien, et on nous dit que les disques sont à changer, alors qu'on nous avait dit lors de la vente que disques et plaquettes ont été changé. On commence à se poser des questions, un disque ne tient pas qu'un an en general. Ils acceptent de la prendre en charge, quelques jours après, on commence à entendre un bruit de roulement. On l'emmène

au garage, il faut prévoir de changer les roulements, les mêmes qu'il y a un an. On s'énerve auprès du garage, il accepte de les prendre en charge. OK, on est méfiant, je l'emmène dans un autre garage qu'il jette un œil à la voiture, on se demande pourquoi elle use de la pièce, voire même si ce n'est pas un véhicule accidenté. Il ne trouve rien d'anormal à la vue, si ce n'est amortisseurs, bon OK, et disque de frein avant usé et voilé, on lui dit qu'ils ont été changé il y a 4 mois, il nous dit de nous rapprocher du garage il doit y avoir un problème. Rendez vous pris à la concession, cette voiture me sort par les yeux beaucoup de problème, alors je demande aussi de faire une proposition de reprise, on enchaîne vraiment trop les problèmes. Même si je sais que le garage fait le nécessaire mais c'est jamais simple et toujours il faut insister pour leur faire comprendre que c'est pas normal et pour qu'ils prennent en charge. Et je leur demande cette fois de faire le nécessaire pour les disques et surtout de bien faire le tour comme je leur avait déjà demandé trois mois auparavant quand on a eu le problème de roulement pour la deuxième fois. Afin de voir s'il n'y a pas quelque-chose de sous jacents qui provoquerait une usure anormale des pièces. Et connaître les prochains frais pour savoir si on la garde ou pas. Donc il change disque et plaquette et pour les frais à prévoir, amortisseur et fuite sur les joints d'injecteur. Le problème aurait dû être réglé dans le mois qui a suivi la vente, on se rend compte que ça n'a pas été fait ou mal et eux ne trouvent pas la trace de ce défaut dans leur ordinateur et moi je ne parviens pas à mettre la main sur le papier, au départ on ne s'est pas assez méfié. Et là on vient de récupérer la voiture après changement de disques et plaquettes et on entend un bruit infernal au freinage, je sais qu'il y a un bruit au niveau des amortisseurs mais là c'est autre chose.

Quel recours puis-je avoir, j'aimerais qu'il me fasse une reprise décente de ma voiture car ce qu'il me propose est quasiment la moitié du prix de sa valeur à l'achat après un an et demi d'utilisation, ai-je un moyen de faire pression, puis-je faire annuler la vente après un an et demi sous prétexte par exemple que le contrôle est postérieure à la vente. Merci ce texte est long mais indispensable, encore merci pour vos réponses.

La voiture est un 3008 Année 2010. On s'attend effectivement à avoir des frais comme amortisseurs par exemple, mais pas à multiplier les réparations pour les mêmes pièces. Merci de nous apporter des réponses, la voiture est bien allée plus de 12 fois au garage en un an et demi, c'est un stress permanent.

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **22/07/2019 à 08:52**

Bjr,

Vous pouvez vous adresser au service "client" de la marque, en condensant votre réclamation.

Il n'est pas sage d'espérer qu'un laïus de plusieurs pages soit lu.

Il sera toujours temps de développer si la marque vous interroge.

Il faut débiter ainsi:

J'ai acquis auprès de xxxx le véhicule suivant (n° immat. + numéro moteur).

J'ai remis ce véhicule 12 (ou plus) fois au garage pour les problèmes suivants.

*
*
*
*
Je souhaite:
* l'annulation de la vente
* la reprise de ce véhicule en corolaire d'un autre achat
* xxx

Par **MarieSete9**, le **22/07/2019 à 09:08**

Bonjour. Au vu de votre description on ne peut que soupçonner un accident qui a déformé le train avant (injecteurs et autres pbs moteur n'ont rien à voir).

Vous n'avez que la solution de demander au juge la désignation d'un expert pour en faire la preuve. Vous pouvez renforcer votre position en faisant à vos frais une expertise avancée du châssis et du train. Lorsqu'un

véhicule est remis en circulation après un accident, une légère déformation du châssis ou du train avant provoque l'usure /casse répétée d'éléments en charge : cardan, roulement sont les plus exposés, mais les disques aussi peuvent subir une contrainte anormale. Un défaut de parallélisme majeur peut également expliquer cette situation mécanique et exclure l'hypothèse de l'accident. Si le véhicule a été accidenté, il est fort probable que votre assureur puisse le savoir en faisant une recherche auprès de l'ancien assureur. Si vous prouvez l'accident le vendeur encourt des sanctions pénales puisque les formulaires de vente portent l'indication "je certifie... Jamais subi d'accident".. De plus il devait avoir réalisé le CT pour le jour de la vente si l'on se base sur les obligations professionnelles que l'État a établies pour ce secteur d'activité. Vous avez enfin la solution de faire connaître au contrôleur que vous envisagez des poursuites comme susdit, et que sa responsabilité sera inévitablement recherchée... En effet, une erreur importante de diagnostic lui fait encourir de graves risques. S'il a quoi que ce soit à se reprocher (CT de complaisance par exemple) il sera peut être enclin à accompagner le vendeur d'origine pour compléter l'indemnisation qui vous est aujourd'hui proposée. Selon mon expérience personnelle il vous faut faire connaître vos intentions en ce sens par R/AR au vendeur et à son contrôleur en vue d'une solution amiable... Et si vous devez aller jusqu'au tribunal être accompagnée d'un bon avocat (il en est aussi hélas dont on s'interroge sur l'état des cardans !). Sans avocat vous aurez beaucoup de difficultés car l'affaire n'est pas simple.

Par **Galma**, le **22/07/2019 à 09:36**

Bonjour, merci beaucoup pour vos éclairage, je retourne ce matin pour une proposition amiable et si je n'ai pas de gain de cause, lui enverrai un courrier avec Ar avec mes intentions de faire expertiser la voiture. Je vous remercie encore effectivement l'affaire ne me semble pas simple.

Par **chaber**, le **22/07/2019 à 09:36**

bonjour
Vous pouvez vous adresser au service "client" de la marque, en condensant votre réclamation
Il est très peu vraisemblable que la marque intervienne pour ce litige qui, sauf problème récurrent sur ce type de modèle, ne concerne que le vendeur.
Même pour un problème récurrent la marque n'intervient qu'après d'âpres discussions
Il serait utile de vous rapprocher de votre protection juridique (lire les conditions générales de votre contrat) avant d'intenter toute action